

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Bientôt une carte nationale d'identité électronique

S.A.M.
Libreville/Gabon

Le ministre délégué auprès du président de la Transition, chargé de l'Intérieur et de la Sécurité, Hermann Immongault, a visité les 12 et 13 octobre derniers, en prélude à l'opération de délivrance de la nouvelle carte nationale d'identité, les sites du Grand Libreville devant abriter prochainement les opérations d'enrôlement.

Le membre du gouvernement a voulu s'assurer que l'infrastructure numérique est fin prête dans les différents centres d'enrôlement qui sont en majorité logés dans les commissariats de police. Les sites retenus sont ceux de Belle-Vue II, d'Owendo, de l'Inspection générale des Forces de police nationale, de Nzeng-Ayong, d'Akanda et de Ntoun.

Le ministre de l'Intérieur a constaté que les sites ont été bien réhabilités, la connexion au réseau

de l'administration gabonaise est bien établie et le mobilier déjà livré. Après la connexion des sites provinciaux, l'opération devrait pouvoir être lancée. La nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNIE) sera produite par la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI) qui émet déjà d'autres titres sécurisés tels que le passeport et la carte de séjour.

Cette initiative vient mettre un terme à une incongruité dont s'était accoutumé l'ancien régime : cela fait plus de dix ans que les citoyens sont obligés de se promener avec des récépissés. En sus, il avait décidé de proroger la validité des cartes émises entre 2011 et 2023 jusqu'à la fin de cette année.

La décision d'établir une carte nationale d'identité électronique vise donc à remettre de l'ordre dans ce domaine.



Photo : DR

Le ministre délégué à l'Intérieur lors de sa visite.



Libreville, le 16 octobre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

« PROROGATION DU DELAI D'INDEMNISATION DES CLIENTS DE LA BANQUE GABONAISE DE DEVELOPPEMENT EN LIQUIDATION »

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a, par décision D-2023/218 du 02 octobre 2023, prorogé jusqu'au 22 novembre 2023, le délai d'indemnisation des clients de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) en liquidation par le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC).

Les clients concernés qui n'ont pas encore effectué les démarches nécessaires à leur indemnisation sont priés de se rendre au siège social de la BGD en liquidation, sis au quartier Louis, immeuble Zébra munis de la copie légalisée de leur pièce d'identité, du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou des coordonnées d'un compte *Airtel money* dont ils sont titulaires et sur lequel ils souhaitent être indemnisés.

La liste des clients éligibles à cette opération d'indemnisation est disponible au siège social de la BGD en liquidation et sur le site internet du FOGADAC (www.fogadac.com).

Contacts et questions :

Banque Gabonaise de Développement (BGD), siège social Immeuble Zébra - Louis, BP 05 Libreville, tél : 065 68 56 53 / 066 61 68 64

Fonds de Garantie de Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC), BP : 7016 Libreville

www.fogadac.com